



**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU NORD**

**680 B Rue de la Grise Chemise**

**Drève Notre Dame d'Amour**

**59230 SAINT-AMAND-LES-EAUX**

**Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 30 mars 2024**

L'Assemblée Générale se déroule sur la commune de **Le Douliou** dans la salle des Sports.

L'ouverture des inscriptions pour les votants est effective à **huit heures** (8H00) dans la même salle.

Les adhérents se présentent aux tables d'émargements et se voient remettre, après contrôle de leur identité et présentation de leur permis de chasser ou pièce d'identité, un boîtier permettant un vote électronique. Ce boîtier est incrémenté du nombre de voix dont dispose l'adhérent.

Les tables d'émargements sont installées dans la salle des Sports sur le lieu de déroulement de l'Assemblée Générale.

L'adhérent est ensuite invité à prendre place dans la salle, au passage il lui est remis une pochette contenant les documents suivants : l'ordre du jour, une copie du procès verbal de l'assemblée générale du 25/03/2023, les résolutions soumises aux votes notamment celles relatives aux comptes de l'exercice clos, au projet de budget et aux propositions tarifaires de la prochaine campagne ainsi que les propositions de date d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la saison 2024/2025. Le rapport d'activités techniques 2024 est également transmis à cette occasion.

Il résulte des feuilles d'émargements que sont présents à l'Assemblée Générale 2024, en leur nom et/ou munis de pouvoirs : **Cent soixante quatre votants (164) pour six mille sept cent quatre vingt quatorze voix (6 794)**. Cent soixante quatre boîtiers de vote électronique ont été distribués.

**380** chaises ont été installées dans la salle. Hormis le personnel et les élus de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord, plus de **quatre cent personnes (400)** sont présentes.

A **Neuf heures et trois minutes** (9H03), Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord, Monsieur **Joël DESWARTE**, déclare ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord.

Monsieur le Président présente à l'assemblée, dans un premier temps, les personnalités nous faisant l'honneur de leur présence, représentées ou excusées. Il remercie Monsieur le Maire de Le Douliou, **Monsieur Dominique WALBROU**, d'accueillir l'Assemblée Générale de 2024.

Le président demande à l'assemblée d'avoir une pensée pour nos chasseurs disparus. Une minute de silence est observée à l'hommage de ces disparus. (9H08)

Il précise à l'assemblée les dispositions prévues à l'article 11 des statuts de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord quant à la désignation du bureau de l'assemblée générale. Il propose que les membres du bureau de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord soient désignés comme membres du bureau de l'Assemblée Générale.

Pour rappel, les membres du bureau présents sont :

- **Président : Joël DESWARTE**
- **Vice-Présidents : Simon REGIN et François FONTENIER**
- **Secrétaire Général : Jean-Louis BEGARD**

- **Trésorier : Patrick HANDTSCHOEWERCKER**
- **Trésorier-Adjoint : Jean-Marie PARMENTIER**

Le Président porte à la connaissance de l'Assemblée Générale que conformément aux statuts de la Fédération, l'ordre du jour est paru dans les annonces légales de deux journaux en l'occurrence : Terres et Territoires et la Voix du Nord.

Le Président rappelle encore que l'assemblée générale est suivie dans les formes légales par un huissier de justice de l'étude de **Maîtres KINGET-MARLIERE**.

**A neuf heures et treize minutes (09h13)** le Président **Joël DESWARTE** donne la parole à **Monsieur Dominique WALBROU**, Maire de Le Doulieu, qui remercie la Fédération pour avoir choisi son village pour l'édition 2024 de son Assemblée Générale.

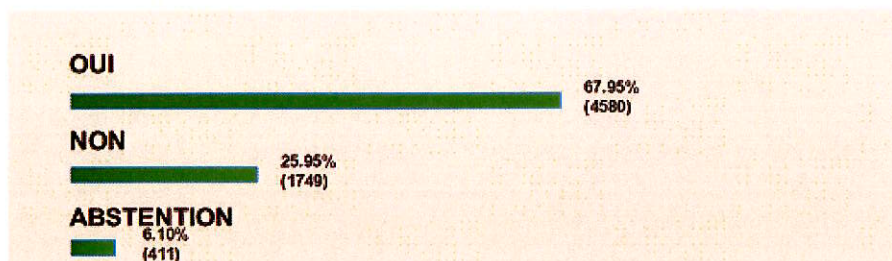
**A neuf heures et quinze minutes (09h15)** le Président **Joël DESWARTE** donne la parole à **Simon REGIN**, 1<sup>er</sup> vice-Président de la Fédération des Chasseurs du Nord, afin de présenter une rétrospective des cent années d'existence de la Fédération, à l'occasion de son centenaire en 2024 et au travers des extraits de Conseils d'Administration et des grands événements et anecdotes qui ont jalonné son histoire.

**A neuf heures et trente-deux minutes (09h32)**, le Président **Joël DESWARTE** donne la parole à **Madame Véronique TEINTENIER**, vice-présidente du Conseil Régional des Hauts-de-France en charge de la biodiversité. Elle rappelle notamment le soutien politique et financier de la collectivité territoriale pour les chasseurs dans leurs nombreuses actions pour la préservation de la Biodiversité. Elle les encourage à continuer dans cette voie et les assure de son soutien.

**A neuf heures trente-six minutes (09h36)**, le Président **Joël DESWARTE** précise que l'ordre du jour de l'assemblée se trouve dans les pochettes qui ont été remises aux votants à l'entrée de la salle et met au vote l'approbation du PV de l'Assemblée Générale du 25 Mars 2023.

**A neuf heures trente huit (09h38)**, le Président **Joël DESWARTE** donne la parole au **technicien de la société LENI** qui rappelle aux votants les modalités de vote et procède à un test avec les boîtiers électroniques avant de procéder aux votes des résolutions.

## Test des boîtiers électroniques

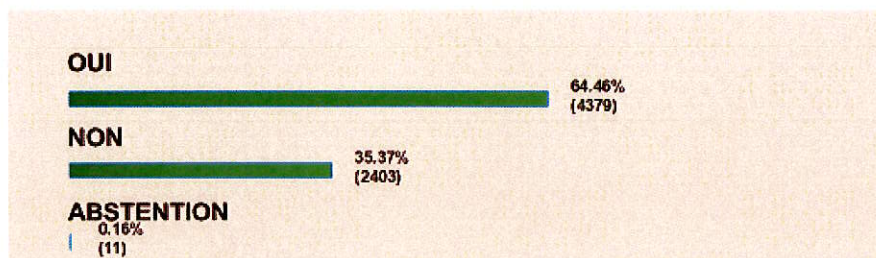


A Neuf Heures et quarante-quatre minutes (09H44), Joël DESWARTE propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25 mars 2023. Cette approbation est soumise au vote de l'assemblée et constitue la première résolution.



## 1<sup>ère</sup> RESOLUTION :

Approuvez-vous le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25 Mars 2023



L'Assemblée générale approuve à 64,46 % le procès-verbal de l'assemblée générale du 25 mars 2023

A Neuf heures et quarante-quatre minutes (09H44), le Président présente son rapport moral.

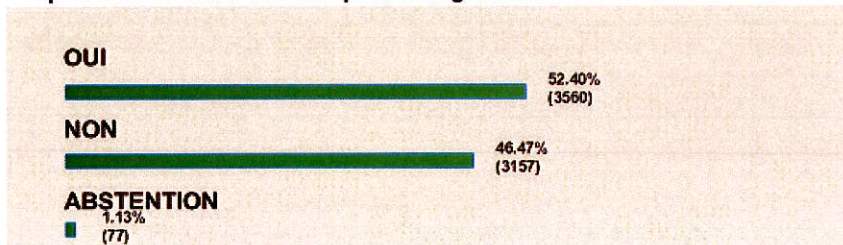
A Dix heures et douze minutes (10h12), le Président donne la parole à Monsieur **Dominique LECONTE**, représentant **KPMG SA** – Expert comptable pour la présentation des comptes de l'exercice du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.

A Dix heures et vingt et une minutes (10h21), Monsieur **Eric LESCHAVE**, commissaire aux comptes donne lecture de son rapport et des conditions d'exécution de la convention telle qu'elle résulte du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

A Dix heures et vingt trois minutes (10h23), le Président propose à l'assemblée d'approuver les comptes qui lui ont été présentés et dont le résultat est excédentaire de **141 178 €** et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion. Cela fait l'objet de la deuxième résolution.

## 2ème RESOLUTION :

- Après avoir entendu lecture du rapport de gestion, et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2022/2023, l'Assemblée générale approuve les comptes qui lui ont été présentés et dont le résultat est excédentaire de 141 178 € et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion.



6

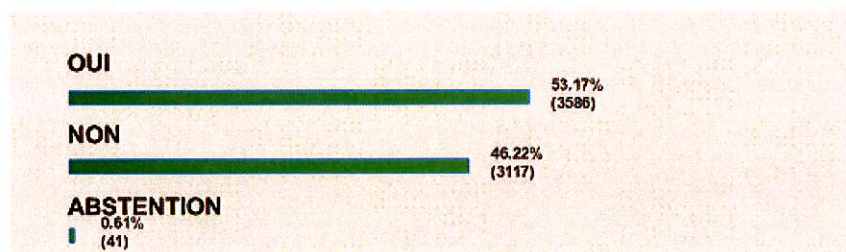
L'assemblée Générale approuve les comptes et donne quitus aux administrateurs à 52,40 %.

A Dix heures vingt six minutes (10H26), la proposition d'affectation des résultats est présentée à l'assemblée et fait l'objet de la troisième résolution.



## 3ème RESOLUTION :

- Approuvez-vous l'affectation du résultat présentée :



8

L'affectation des résultats est approuvée par l'Assemblée Générale à 53,17 %

A Dix heures vingt sept minutes (10h27), le Président donne la parole au Trésorier **Monsieur Patrick HANDTSCHOEWERCKER**. Il présente le projet de budget pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025. Le budget est annoncé avec un excédent de 9 617 € et une augmentation de 10 € sur le timbre sanglier Nord.

Quelques chiffres clés :

- Validation permis : 70 €
- Timbres sangliers : 40 €
- Nombre de chasseurs : 20 150
- Tarif de la formation du permis : 50 €
- Tarif Chasse accompagnée : 25 €
- Tarif frais de Gestion hors département : 400 €
- Abonnement Journal : 7,5 €/an
- Taxe hectare Affiliation obligatoire : 0,80 €
- Contribution Territoriale Dégât au plan de chasse : 5 € forfaitaire et/ou taxe hectare boisé modulable par Unité de Gestion Grand Gibier en fonction des dégâts

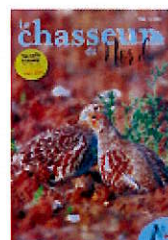
A **Dix heures et quarante trois minutes** (10H43), le Président donne la parole à Monsieur **Eric LESCHAVE**, commissaire aux comptes, pour qu'il fasse son rapport sur le projet de budget présenté.

Faisant suite à cette présentation, le Président propose à l'assemblée plusieurs résolutions ayant traités à ce budget :

A **Dix heures et quarante cinq minutes** (10H45), faisant l'objet de la quatrième résolution, les propositions tarifaires suivantes :



### PRESENTATION DES TARIFS 2024-2025 (Recettes fédérales)

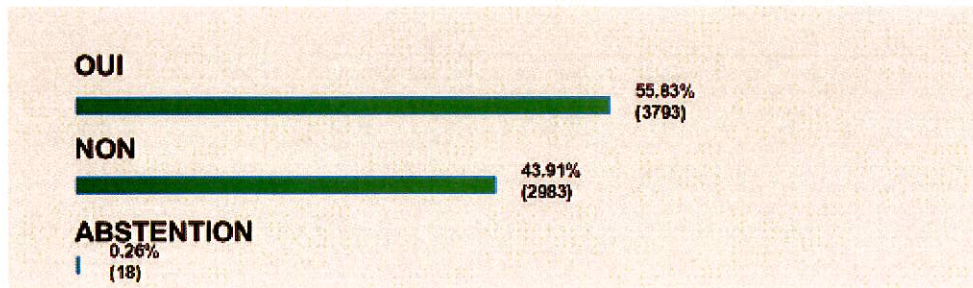


Cotisations fédérales	Tarif (euros)
Prix du timbre fédéral	70 €
Prix du timbre fédéral pour validation temporaire 9 jours	35 €
Prix du timbre fédéral pour validation temporaire 3 jours	18 €
Prix du timbre sanglier Nord	40 €
Prix du timbre sanglier Nord 9 jours	20 €
Prix du timbre sanglier Nord 3 jours	13,50 €
Abonnement annuel au journal « Le Chasseur du Nord »	7,50 €



## 4<sup>ème</sup> RESOLUTION :

- Validez-vous, pour la saison 2024/2025, les propositions tarifaires présentées ci-dessus :



10

Les propositions tarifaires sont validées par l'assemblée générale à 55,83 %.

A Dix heures et quarante huit minutes (10H48), faisant l'objet de la cinquième résolution, les propositions tarifaires suivantes :



### PRESENTATION DES TARIFS 2024-2025

Dispositifs de marquage  
(Recettes fédérales)



Dispositif de marquage du Plan de chasse	Tarif (euros)
Cerf élaphe	50 €
Chevreuil	18 €
Daim	18€

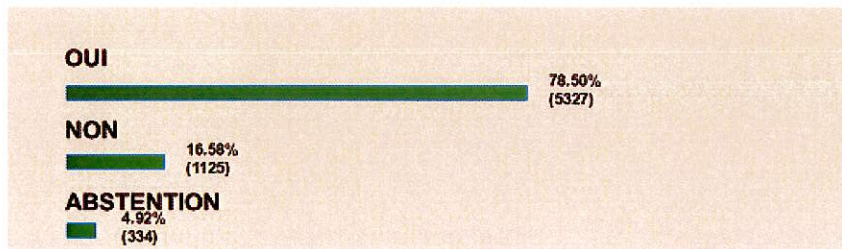
**PAS DE CHANGEMENT PAR RAPPORT A LA CAMPAGNE 2023-2024**

43



# 5ème RESOLUTION :

- **Validez-vous, pour la saison 2024/2025, les propositions tarifaires présentées ci-dessus :**



12

**Les propositions tarifaires sont validées par l'assemblée générale à 78,50 %.**

A Dix heures et quarante neuf minutes (10H49), faisant l'objet de la sixième résolution, les propositions tarifaires suivantes :



## PRESENTATION DES TARIFS 2024-2025 Adhésion Territoriale (Recettes fédérales)

Adhésion territoriale FDC 59	Tarif (euros)
Affiliation Territoriale obligatoire	42,50 €
Contrat d'Adhésion Territoriale Optionnel	85 €
Taxe hectare	0,80 €

**PAS DE CHANGEMENT PAR RAPPORT A LA CAMPAGNE 2023-2024**

⚠️

En consultation en vue de la décision de l'Assemblée Générale...  
 Cette résolution est soumise à la décision de l'Assemblée Générale...  
 Elle est adoptée à l'unanimité de l'Assemblée Générale...  
 Le Président de l'Assemblée Générale...  
 Le Secrétaire de l'Assemblée Générale...

**CONTRAT D'ADHESION TERRITORIALE**

L'adhésion à la Fédération Française de la Culture de la Cérise de France (FFCCF) permet à l'adhésionnaire de bénéficier de nombreux avantages et de participer au développement de la culture de la cerise en France.

Type de contrat	Tarif (euros)	Modalités de paiement
Adhésion territoriale obligatoire	42,50 €	Paiement unique à l'adhésion
Contrat d'adhésion territoriale optionnel	85 €	Paiement unique à l'adhésion

Taxe hectare : 0,80 €

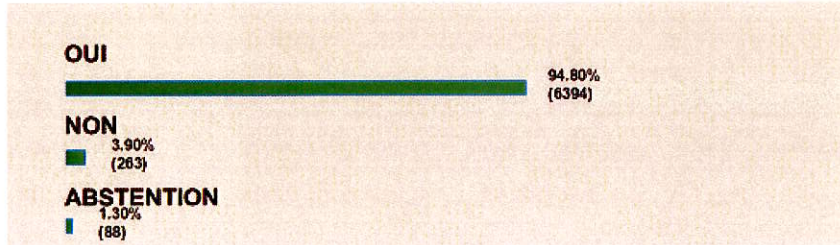
Le contrat d'adhésion est valable pour une durée de 1 an à compter de la date de signature...  
 Il est renouvelé automatiquement à l'expiration de sa durée...

**Vous n'avez rien à régler pour l'instant, votre contribution sera versée ultérieurement par le compte de chèques postaux de l'adhésionnaire.**



## 6<sup>ème</sup> RESOLUTION :

- **Validez-vous, pour la saison 2024/2025, les propositions tarifaires présentées ci-dessus :**



14

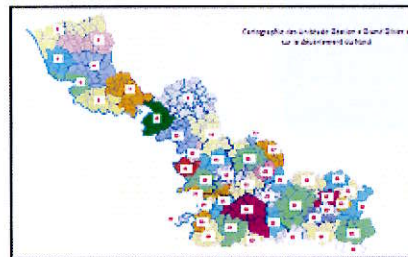
**Les propositions tarifaires sont validées par l'assemblée générale à 94,80 %.**

A Dix heures et cinquante minutes (10H50), Le Président **Joël DESWARTE** évoque un point d'information concernant la contribution territoriale dégâts qui sera actualisée pour la saison 2024-2025. Ainsi, il précise qu'un montant forfaitaire de 5 €, identique à la saison dernière, sera réclamé auprès des adhérents sur une liste d'unité de gestion pré-définie où les indemnités des dégâts agricoles sont inexistantes. Pour les autres, une taxe à l'hectare boisé sera réclamée en rapport avec les indemnités de dégâts subis en saison 2022-2023, déduction faite de l'aide de l'Etat au travers du « plan de résilience » et de la réforme du système d'indemnisation des dégâts agricoles. Ces tarifs sont fournis à titre d'information et non soumis au vote, car cela est une mission de service public dévolue aux chasseurs conformément à la réglementation en vigueur et au SDGC 59.



### **INFORMATION** **Contribution Territoriale Dégâts** **(Recettes fédérales)**

Indemnisation des dégâts agricoles du grand gibier	Tarif (euros)
Contribution Territoriale Dégâts	5 € forfaitaire minimum et/ou taxe hectare boisé modulable par Unité de Gestion Grand Gibier en fonction du montant des dégâts agricoles 22-23 pour tout attributaire d'un plan de chasse grand gibier







## PRESENTATION DES TARIFS 2024-2025

### Contribution Territoriale Dégâts

Indemnisation des dégâts agricoles du grand gibier	
Unités de Gestion Grand Gibier	Tarif CTD 2024/2025
UGGG 1 - 2 - 4 - 8 - 9 - 11 - 13 - 14 - 20 - 21 - 24 - 25 - 26 - 28 - 29 - 33 - 43 - 44	5 € forfaitaire
UGGG 3	6,46 € / ha boisé
UGGG 5	1,59 € / ha boisé
UGGG 6	7,31 € / ha boisé
UGGG 7	6,92 € / ha boisé
UGGG 10	0,86 € / ha boisé
UGGG 12	3,55 € / ha boisé
UGGG 15	5,93 € / ha boisé
UGGG 16	7,79 € / ha boisé
UGGG 17	0,64 € / ha boisé
UGGG 18	0,72 € / ha boisé
UGGG 19	1,10 € / ha boisé
UGGG 22	6,40 € / ha boisé
UGGG 23	0,43 € / ha boisé
UGGG 27	10,50 € / ha boisé
UGGG 30	3,05 € / ha boisé
UGGG 31	2,30 € / ha boisé
UGGG 32	5,00 € / ha boisé
UGGG 34	2,18 € / ha boisé
UGGG 35	3,89 € / ha boisé
UGGG 36	11,50 € / ha boisé
UGGG 37	5,21 € / ha boisé
UGGG 38	0,99 € / ha boisé
UGGG 39	2,78 € / ha boisé
UGGG 40	1,16 € / ha boisé
UGGG 41	0,11 € / ha boisé
UGGG 42	4,12 € / ha boisé
UGGG 45	0,31 € / ha boisé
UGGG 46	1,87 € / ha boisé

A Dix heures et cinquante trois minutes (10H53), faisant l'objet de la septième résolution, la proposition tarifaire suivante :



## PRESENTATION DES TARIFS 2024-2025

### (Contributions nationales de la FDC 59)

Participations diverses	Tarif
ISNEA	1 € / chasseur
FONDATION PROTECTION DES HABITATS	0,30 € / chasseur



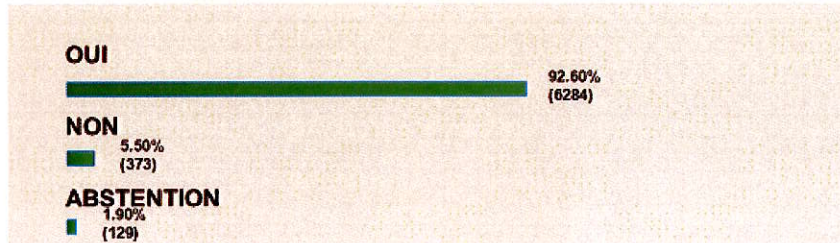
**PAS DE CHANGEMENT  
PAR RAPPORT A LA  
CAMPAGNE 2023-2024**





## 7ème RESOLUTION :

- **Validez-vous, pour la saison 2024/2025, les propositions tarifaires présentées ci-dessus :**



16

**Le montant proposé est validé par l'assemblée générale à 92,60 %.**

A Dix heures et cinq cinq minutes (10H55), faisant l'objet de la huitième résolution, la proposition tarifaire suivante :



### **PRESENTATION DES SUBVENTIONS AUX ADHERENTS 2024-2025**

Subventions directes aux adhérents territoriaux avec l'option multiservices (CATO) et aux piégeurs du Nord	Montant (euros)
Aménagement du territoire / matériel de rétrocession	111 000 €
Régulation des prédateurs + retour des données de capture	50 000 €
Accueil des jeunes chasseurs	30 000 €
Aide exceptionnelle pour les actions de piégeage et repeuplement d'été	200 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>391 000 €</b>

**+ 200 000 € PAR RAPPORT A LA CAMPAGNE  
2023-2024**

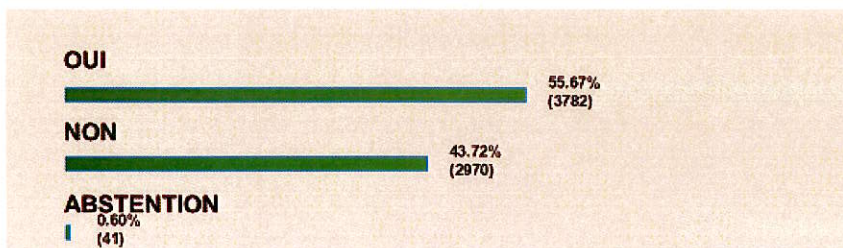


52



## 8<sup>ème</sup> RESOLUTION :

- Validez-vous, pour la saison 2024/2025, les propositions de subventions présentées précédemment :



18

Le montant proposé est validé par l'assemblée générale à 55,67 %.

A Dix heures et cinquante huit minutes (10H58), faisant l'objet de la neuvième résolution, la proposition tarifaire suivante :



### PRESENTATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024-2025



Subventions particulières aux Associations	Montant 2024/2025
Association des Déterreurs du Nord	7 000 €
Association des Piégeurs Agréés et des Gardes Assermentés du Nord (APANGA)	9 000 €
Pièger Garder Régulier dans le Nord (PGR 59)	1 300 €
Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge (UNUCR 59)	1 500 €
Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier du Nord (ADCGG 59)	1 500 €
Association des archers du Nord (CAN 59)	500 €
Diverses propositions sur avis du Conseil d'Administration	9 200 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 000 €</b>

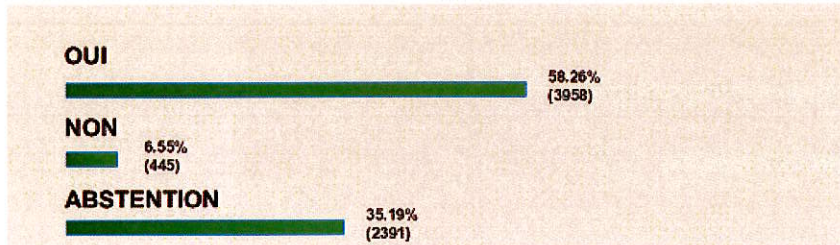


54



## 9<sup>ème</sup> RESOLUTION :

- **Validez-vous, pour la saison 2024/2025, les propositions de subventions présentées précédemment :**



20

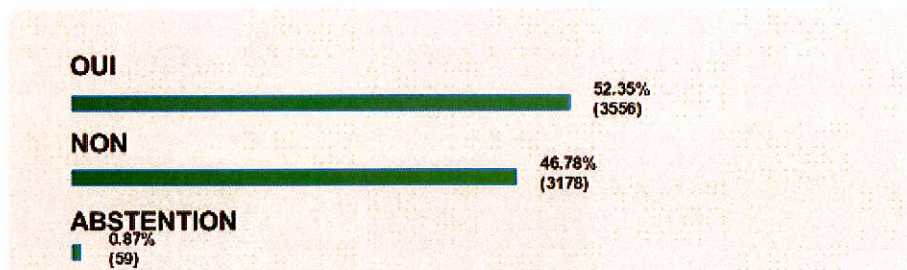
**La proposition présentée est validée par l'assemblée générale à 58,26 %.**

A **Onze heures et une minute** (11H01), faisant l'objet de la dixième résolution, le projet de budget global pour la période 2024/2025 est soumis à l'approbation de l'assemblée générale :



## 10<sup>ème</sup> RESOLUTION :

- **Validez-vous le projet de budget pour la période du 1<sup>er</sup> Juillet 2024 au 30 Juin 2025 qui vient de vous être présenté :**



22

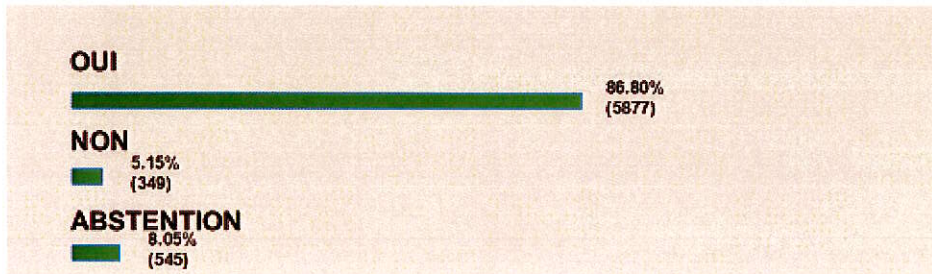
**Le budget général 2024/2025 présenté est validé par l'assemblée générale à 52,35 %.**

A **Onze heures et trois minutes** (11H03), le Président soumet à l'approbation de l'Assemblée le renouvellement des Commissaires aux comptes pour les six prochaines années, à savoir le Cabinet ACT Audit, représenté par Monsieur Eirc LESCHAVE et Didier FLORENT, faisant ainsi l'objet de la la onzième résolution :



## 11<sup>ème</sup> RESOLUTION :

- Validez-vous la nomination de Messieurs Didier FLORENT et Eric LESCHAVE du cabinet ACT Audit comme Commissaires aux Comptes de la FDC 59 pour les 6 prochaines années conformément aux statuts :



24

**Le renouvellement des Commissaires aux comptes pour les six prochaines années est validé par l'assemblée générale à 86,80 %.**

A Onze heures et six minutes (11H06), le Président soumet à l'approbation de l'Assemblée les propositions de dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la saison 2024-2025 que la Fédération proposera à la CDCFS. La décision finale appartenant au Préfet. Celles-ci font l'objet de résolutions, en l'occurrence :



**OUVERTURE GENERALE : 15 septembre 2024**

**FERMETURE GENERALE : 28 février 2025**

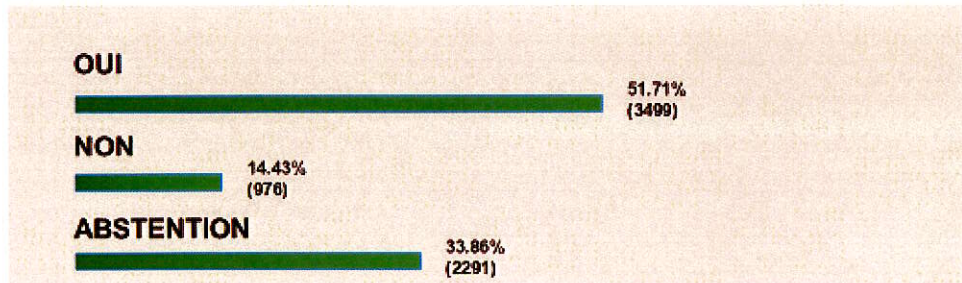
Petit gibier			
Espèces	Ouverture	Fermeture	Conditions
Lièvre	15 septembre 2024	1 décembre 2024	PGCA
Perdrix grise	15 septembre 2024	20 octobre 2024	4 jours modulables
Faisan commun (Chasses professionnelles, Territoires en Forêt domaniale et bois de + 30 ha d'un seul tenant)	15 septembre 2024	28 février 2025	
Faisan commun (Territoires en PGCA)	15 septembre 2024	31 décembre 2024	
Autres territoires : Faisan commun (coq)	15 septembre 2024	31 janvier 2025	2 jours/semaine - Mercredi et Dimanche modulables sur carte et/ou déclaration
Autres territoires : Faisan commun (poule)	15 septembre 2024	30 novembre 2024	2 jours/semaine - Mercredi et Dimanche modulables sur carte et/ou déclaration
Faisan vénéré	15 septembre 2024	28 février 2025	Bois de + de 3 ha
Perdrix rouge	15 septembre 2024	28 février 2025	

52



## 12<sup>ème</sup> RESOLUTION :

Approuvez-vous les propositions de dates d'ouverture et de clôture de la chasse du petit gibier et les modalités pour la campagne 2024/2025, qui vous ont été présentées ci-avant et qui seront soumises à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.



26

La proposition présentée est validée par l'assemblée générale à 51,71 %.

A Onze heures et neuf minutes (11H09), faisant l'objet de la treizième résolution, les propositions de dates pour la chasse du grand gibier :



### Grand Gibier

Espèces	Ouverture	Fermeture	Conditions
Cerf - Chevreuil - Daim	15 septembre 2024	28 février 2025	Plan de chasse
Tir d'été du Cerf et du Daim	1 <sup>er</sup> septembre 2024	14 septembre 2024	Sur autorisation
Tir d'été du Chevreuil (Affût et approche)	1 <sup>er</sup> juillet 2024 1 <sup>er</sup> juin 2025	14 septembre 2024 30 juin 2025	Sur autorisation
Sanglier	15 septembre 2024	31 mars 2025	
Tir d'été du sanglier (Affût et approche)	1 <sup>er</sup> juillet 2024 1 <sup>er</sup> juin 2025	14 septembre 2024 30 juin 2025	Sur autorisation
Tir d'été du sanglier (en battue)	15 août 2024	14 septembre 2024	Sur mais

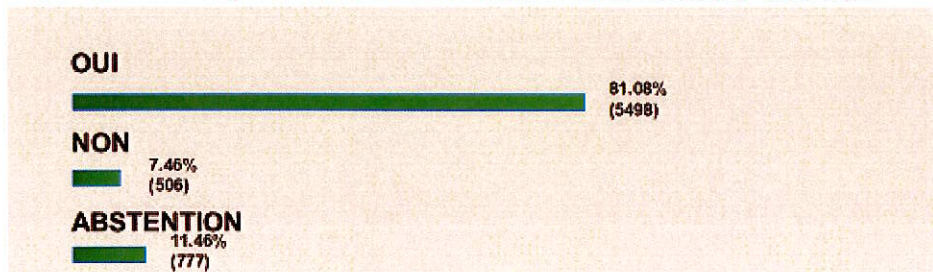
### + Nouvelles dispositions de la boîte à outils nationale « Sanglier »

Tir de printemps du sanglier (Affût et approche)	1 <sup>er</sup> avril 2025	31 mai 2025	Sur semis Sur autorisation
Tir du sanglier autour des parcelles agricoles en cours de récolte	1 <sup>er</sup> juillet 2024 1 <sup>er</sup> juin 2025	15 décembre 2024 30 juin 2025	Chasse de jour Poste matérialisé Sur déclaration



## 13<sup>ème</sup> RESOLUTION :

**Approuvez-vous les propositions de dates d'ouverture et de clôture de la chasse du grand gibier et les modalités pour la campagne 2024/2025, qui vous ont été présentées ci-avant et qui seront soumises à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.**



28

---

**La proposition présentée est validée par l'assemblée générale à 81,08 %.**

A **Onze heures et douze minutes** (11H12), le Président **Joël DESWARTE** informe que dix questions diverses ont été posées dans les délais prévus. Cependant, seules deux d'entre elles respectent scrupuleusement les conditions statutaires des 50 adhérents pour la saison en cours, les huit autres ayant fait l'objet de doublons lors de la collecte des timbres votes. Néanmoins, dans un souci de transparence, le conseil d'administration a décidé que le Président y répondrait de manière thématique.

**Monsieur Fabrice WAIRY** demande au Président de répondre aux rumeurs sur son retrait de permis de conduire, infraction de catégorie cinq, qui serait incompatible avec les fonctions d'administrateur au sein de la Fédération en référence à l'article 5 alinéa 5 des statuts. Le Président **Joël DESWARTE** indique que cette infraction a été commise avec son véhicule personnel et que celle-ci est une infraction de catégorie quatre n'ayant aucun lien avec l'objet statutaire de la FDC 59. Par conséquent, il indique qu'il n'y a aucun sujet.

Pour le deuxième thème, quatre questions abordaient le problème de la grippe aviaire. **Le Président** informe que beaucoup de désinformation a circulé et demande aux chasseurs de se rapprocher des associations de chasseurs de gibier d'eau qui ont un rôle essentiel et de relais avec la Fédération. Il précise la position de la FDC 59 et la feuille de route pour les mois à venir. Par ailleurs, il rappelle la réunion publique de Bambecque et les informations transmises par **Willy SCHRAEN**, Président de la FNC, concernant la vaccination des appelants.

Pour le troisième thème, deux questions abordent le sujet de la gestion de l'eau et de la chasse en période de sécheresse. La Fédération défendra un allègement des normes devant le Comité Départemental de l'Eau et la possibilité de travailler sur la rétention d'eau de pluie hivernale et l'allègement administratif en matière de curage des plans d'eau et fossés.

Pour le quatrième sujet, le **Président** précise la politique en faveur du gibier d'eau et renvoie vers le rapport d'activité précisant le travail sur ce sujet. Il rappelle que deux sites de la Fondation sont en gestion par la Fédération (Chabaud Latour et la Bécasse). **Le Président** informe que 85 000 € seront mobilisés en faveur de la gestion de ces espaces dédiés à la chasse des migrateurs sur le budget 2024/2025. Enfin, les bagues pour les appelants seront toujours financées pour un montant avoisinant les 6 000 €.

Pour la dernière question, elle aborde le sujet de Natura 2000 et la chasse, **Le Président** relate la stratégie de l'ancien **Président Monsieur MARCOTTE**, présent en salle, avec l'embauche d'un technicien sur ce thème dès 1998 et le travail réalisé avec les partenaires ruraux pour minimiser les risques.

A **Onze heures et trente trois minutes (11H33)**, **le Président Joël DESWARTE** donne la parole à **Monsieur Bertrand GAUME, Préfet du Nord**, afin de cloturer l'Assemblée Générale.

A l'issue de cette intervention, **le Président** reprend la parole et déclare l'Assemblée Générale Ordinaire clôturée.

A Saint-Amand-les-Eaux, le 30 mars 2024

Le Président



**Joël DESWARTE**

Le Secrétaire Général

**Jean Louis BEGARD**

